PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi Pays d'Aubagne et de l'Etoile

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N2. Risque incendie

PLANCHE
21

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

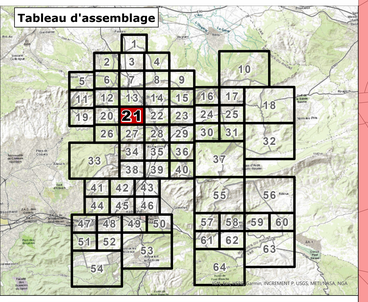

Urbanisme

URBANISME

- Limite de zone
- *Limite de zone issue de la procédure de modification n°2 (non opposable)*

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INCENDIE DE FORÊT
(PPRIF)

Pour les communes d'Auriol et de Roquevaire

- B3
- B2
- B1
- R.

Risque feux de forêt réglementé par le PLUi

TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Aubagne, Cadolive, Cugesles-pins, La Bouillladisse, Le Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Saint-Savournin et Saint-Zacharie

- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions
- Zone à urbaniser (1AU ou 2AU) soumise à étude complémentaire

Pour la commune de Belcodène

- Rouge
- Bleue
- Orange

Fond de Plan
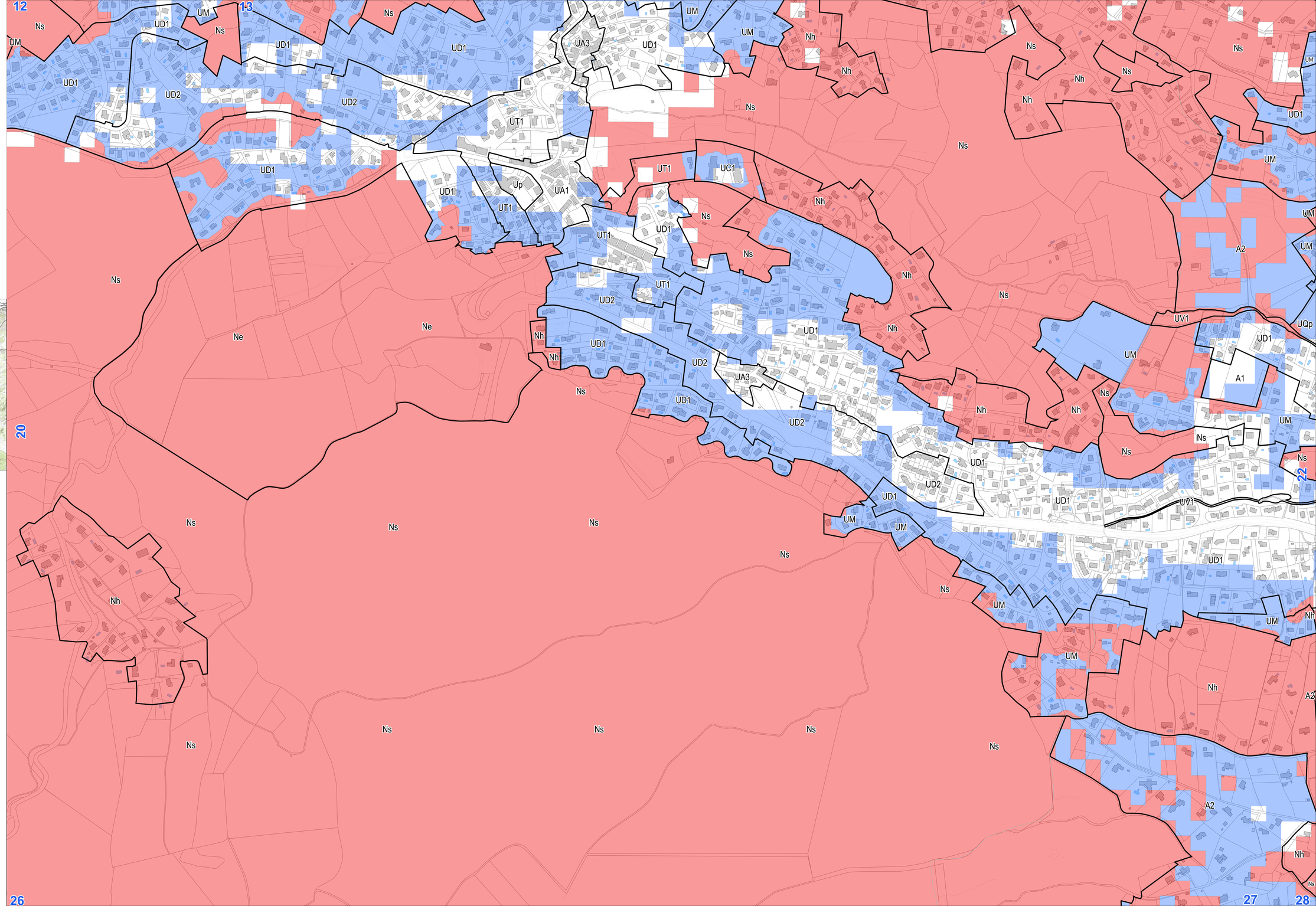
- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Elément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière